

DÉVELOPPEMENS DU BUDGET
DU DÉPARTEMENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1832.

NUMÉRO des SECTIONS ARTICLES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER. <i>Administration centrale (Personnel.)</i>		
1	1	Traitement du Ministre.
		NOTA.— L'indemnité de logement et les frais de représentation ont été supprimés, c'est ce qui motive la diminution de f 7000.
	2	Traitement du secrétaire-général
		BUREAUX.
	3	Traitement du secrétaire ou chef de division.
		Id. des chefs de bureau et commis de toutes classes
		Surnuméraires de 1 ^{re} et 2 ^e classe, sans traitement
	4	Traitement des courriers de cabinet
	5	Salaire des huissiers, messagers, concierges et autres gens de service..
CHAPITRE II. <i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
2	1	Fournitures de bureaux, frais d'impressions et de reliures, achat de livres et de cartes, abonnemens aux journaux belges et étrangers, ports de lettres et de paquets, frais d'affranchissement et autres menus frais
	2	Éclairage et chauffage
	3	Entretien des locaux.
	4	Achat et entretien des meubles pour le premier établissement
A partir du 1^{er} juillet 1832, le Ministre ne recevra plus aucune indemnité de logement; il habitera l'hôtel du Ministre qui devra en conséquence être convenablement meublé. Les frais d'ameublement n'ayant pas encore été évalués, somme nécessaire ne pourra être indiquée que plus tard.		

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES fixes et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
10000 "	"	10000 "	17000 "	"	7000 "	
4000 "	"	4000 "	4000 "	"	"	
"	"	"	"	"	"	
10300 "	"	10300 "	14800 "	"	4500 "	
"	"	"	"	"	"	
1600 "	"	1600 "	3200 "	"	1600 "	
2700 "	"	2700 "	3000 "	"	300 "	
28600 "	"	28600 "	42000 "	"	13400 "	
8400 "	"	8400 "	11000 "	"	2600 "	
8400 "	"	8400 "	11000 "	"	2600 "	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
SECTIONS	ARTICLES				
CHAPITRE III.					
<i>Traitemens des Agens du Service extérieur.</i>					
			NOMBRES d'agens.	APPOINTEMENS par an.	MONTANT de la dépense.
					TOT. pa servi
		AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.			
1		Traitement du ministre résident.	1	à 14000	14000
		BRÉSIL.			
2		Traitement du chargé d'affaires	1	à 12000	12000
		FRANCE.			
		Traitement de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire .	1	de 20 à 25000	25000
3		Id. du secrétaire de légation	1	à 4000	4000
		Id. d'un commis	1	à 1000	1000
		GRANDE BRETAGNE.			
		Traitement de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. .	1	de 30 à 35000	35000
4		Id. du secrétaire de légation	1	à 6000	6000
		Id. du commis.	1	à 1500	1500
		VILLES ANSÉATIQUES.			
5		Traitement du chargé d'affaires	1	à 6000	6000
		ROME.			
6		Traitement du chargé d'affaires accrédité en même tems près des autres puissances de l'Italie	1	à 5000	5000
		AUTRICHE.			
7		Traitement du résident.	1	à 16000	16000
		PRUSSE.			
		Traitement de l'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.	1	à 18000	18000
8		Id. du secrétaire de légation	1	à 4000	4000
		RUSSIE.			
9		Traitement du ministre résident.	1	à 16000	16000
		ESPAGNE.			
10		Traitement du chargé d'affaires	1	à 6000	6000
		SUÈDE.			
11		Traitement du chargé d'affaires	1	à 6000	6000
On croit devoir faire observer que sous le précédent Gouvernement, le nombre des agens diplomatiques était beaucoup plus considérable que celui proposé aujourd'hui. Si, dans la suite, la nécessité d'en créer de nouveaux se faisait sentir, il faudrait pourvoir à l'accroissement de dépense qui en résulterait.					
CHAPITRE IV.					
<i>Traitemens éventuels des Agens en inactivité.</i>					
4	1	Traitemens éventuels des agens en inactivité			
Les traitemens d'inactivité seront alloués d'après un arrêté du 22 septembre 1831, qui les fixe à la moitié du traitement d'activité, sans que cependant cette moitié puisse jamais excéder 5,000 par an. Il semble juste d'accorder un dédommagement à des agens qui seraient rappelés par suite de circonstances auxquelles ils auraient été entièrement étrangers, et qu'il n'y aurait par conséquent pas lieu de démissionner. Toutefois le Ministère n'entend pas convertir le traitement d'inactivité en une espèce de pension de retraite; il n'y voit qu'une disponibilité temporaire à de nouveaux emplois.					

45

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
14000 "	"					
12000 "	"					
30000 "	"					
42500 "	"					
6000 "	"	175500 "	131750 "	43750 "	"	Dans le budget de 1831, le traitement de beaucoup d'agens n'avait été porté que pour le dernier trimestre, et dans cette somme de f 131,750 figurent les frais de missions à l'étranger, et de courriers, du 1 ^{er} janvier au 30 septembre.
5000 "	"					
16000 "	"					
22000 "	"					
16000 "	"					
6000 "	"					
6000 "	"					
175500	"	17500	131750	43750	"	
4000 "	"	4000 "	"	4000 "	"	
4000 "	"	4000 "	"	4000 "	"	

NUMÉRO des SECTIONS ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	CHAPITRE V. <i>Frais de Voyage des Agens du Service extérieur et frais de Courriers.</i>
6 1	Frais de voyage des agens du service extérieur et frais de courriers Presque tous les agens sont encore à nommer, et l'on ne peut assurer avec certitude qu'ils le seront tous dans le courant de l'année 1831; les frais de voyage qu'on devra leur allouer pour se rendre à leur destination, s'élèveront peut-être, en 1832, à une somme assez considérable. — Quant aux frais des courriers, c'est une dépense entièrement subordonnée aux circonstances politiques; elle dépend du plus ou moins d'activité que les événemens impriment aux communications du Gouvernement avec ses légations, et ainsi il est désirable qu'à cet égard, on puisse conserver une assez grande latitude.
	CHAPITRE VI. <i>Frais à rembourser aux Agens du Service extérieur.</i>
6 1	Frais à rembourser aux agens du service extérieur L'arrêté du 22 septembre, mentionné ci-dessus, détermine qu'elles sont les dépenses dont les agens du service extérieur ont le droit de réclamer le remboursement. Ces dépenses se composent principalement des frais de correspondance des agences entr'elles, avec le Ministre et avec les particuliers, et des secours accordés à des Belges indigens.
	CHAPITRE VII. <i>Missions extraordinaires.</i>
7 1	Missions extraordinaires, commissions de liquidation et de démarcation, et dépenses imprévues Indépendamment des missions qui, dans le courant de l'année 1832, pourraient être envoyées pour notifier l'arrêté du Roi, ainsi que de toutes autres missions extraordinaires et dépenses imprévues, ce chapitre acquittera les frais des commissions qui seront chargées de la liquidation avec la Hollande, et de la fixation des limites.
	<i>Articles qui ne figurent plus au Budget de 1832.</i>
	Traitement des consuls, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1831. Présens diplomatiques

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS.
CHARGES maires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
30000 »	»	30000 »	16000 »	14000 »	»	Cette évaluation de 16,000 en 1831, n'était que pour le dernier trimestre, mais comprenait les frais de voyage et de transport des agents commerciaux.
30000 »	»	30000 »	16000 »	14000 »	»	
15000 »	»	15000 »	7000 »	8000 »	»	Ces frais ne figuraient au budget de 1831 que pour le dernier trimestre.
15000 »	»	15000 »	7000 »	8000 »	»	
»	50000 »	50000 »	25000 »	25000 »	»	Cette dépense ne figurait au budget de 1831 que pour le dernier trimestre.
»	50000 »	50000 »	25000 »	25000 »	»	
»	»	»	6000 »	»	6000 »	
»	»	»	15000 »	»	15000 »	
»	»	»	21000 »	»	21000 »	

CHAPITRES LÉGISLATIFS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> 1 Administration centrale. (<i>Personnel.</i>) 2 Id. id. (<i>Matériel.</i>). 3 Traitemens des agens du service extérieur 4 Traitemens éventuels des agens en inactivité. 5 Frais de voyage des agens du service extérieur et frais de courriers. 6 Frais à rembourser aux agens du service extérieur. 7 Missions extraordinaires. Articles qui ne figurent plus au budget de 1832

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1832.			CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1831.	DIFFÉRENCES		NOTES et RENSEIGNEMENTS
CHARGES naïres et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1832.	en moins AU BUDGET de 1832.	
						Les crédits demandés pour l'exercice 1831 montaient à f 253,750 » ; ceux demandés pour l'exercice 1832 s'élèvent à f 311,500 » : cette augmentation provient de ce que la plupart des légations permanentes ne figuraient au budget de 1831 que pour les trois derniers mois de l'année, tandis qu'elles sont toutes portées au budget de 1832 pour l'année entière.
28600 »	»	28600 »	42000 »	»	13400 »	
8400 »	»	8400 »	11000 »	»	2600 »	
75500 »	»	175500 »	131750 »	43750 »	»	
4000 »	»	4000 »	»	4000 »	»	
30000 »	»	30000 »	16000 »	14000 »	»	
15000 »	»	15000 »	7000 »	8000 »	»	
»	50000 »	50000 »	25000 »	25000 »	»	
61500 »	50000 »	311500 »	232750 »	94750 »	16000 »	
			21000 »	»	21000 »	
			253750 »	94750 »	37000 »	
				57750 en plus.		